
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

Alain Vaillancourt, conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Marc-André Hernandez, directeur d'arrondissement (par délégation) et directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Isabelle Gauthier, directrice – Services administratifs
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Mélissa Gareau, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01

CA25 22 0190

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 22 0191

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 juin 2025, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 juin 2025, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais aborde les points suivants :

Inauguration de la rue Madeleine-Juneau
Inauguration du centre Hortense-Duclos
Fête estivale de la table de quartier Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul

La conseillère Li aborde les points suivants :

Aménagement de trois parcs aux ateliers du CN
Festivals et fêtes à venir dans l'arrondissement

Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :

Festivals et fêtes à venir dans l'arrondissement

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les points suivants :

Fermeture de la succursale de la Société des alcools du Québec du boulevard Monk
Travaux aux parcs Campbell Ouest, Clifford et Ignace-Bourget
Annonces

10.04

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 624, rue Sainte-Madeleine et aux 617-619, rue Bourgeoys (dossier en 40.06)

Aucun commentaire.

10.05

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 34, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Danièle Dubuc	Vignettes sur les rues Jogues et Mazarin et ajout de dos d'âne sur la rue Jogues
Jean Rollin	Vignettes sur les rues Jogues et Mazarin
Diane Boyer	Vignettes sur les rues Jogues et Mazarin
Michael Hind	Murale au 2469, rue Knox
Jardin communautaire Pointe-Verte	

La période de questions prend fin à 20 h 15.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA25 22 0192

Accorder un contrat à Les Pavages Ultra inc. pour l'installation de dos d'âne dans quelques rues et construction de trottoir en asphalte sur la rue Smith dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 319 716,73 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 367 674,24 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212533 – 2 soumissionnaires

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de dos d'âne dans quelques rues et construction de trottoir en asphalte sur la rue Smith dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximum de 319 716,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 212533;

D'autoriser une dépense totale de 31 971,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 15 985,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 28,36 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à 71,64 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1258324003

CA25 22 0193

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le développement de 3 parcs des ateliers du CN dans Pointe-Saint-Charles - Aménagement de places publiques, de terrasses en bois, d'un jeu d'eau et travaux d'éclairage, au montant de 3 004 095,31 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 3 938 341,87 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212504 - 9 soumissionnaires

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le développement de 3 parcs des ateliers du CN dans Pointe-Saint-Charles / Aménagement de places publiques, de terrasses en bois, d'un jeu d'eau et travaux d'éclairage, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 004 095,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212504;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 600 819,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1257972002

CA25 22 0194

Autoriser une dépense additionnelle de 236 245,77 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture de paysage et de génie civil supplémentaires, dans le cadre du contrat accordé à Construction Urbex inc. (CA24 220104), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 2 168 293,46 \$ à 2 404 539,23 \$, taxes incluses

Il est proposé par Tan Shan Li
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle totale de 236 245,77 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture de paysage et de génie civil supplémentaires, dans le cadre du contrat accordé à Construction Urbex inc. (CA24 220104), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 168 293,46 \$ à 2 404 539,23 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1257843005

CA25 22 0195

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2025-2026, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2025-2026, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien – Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 54,45 % par l'entente administrative Ville-MESS, à 7,43 % par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et à 38,12 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1255111002

CA25 22 0196

Approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), une entente relative à l'occupation temporaire des terrains limitrophes à la rue Carrie-Derick entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), une entente relative à l'occupation temporaire des terrains limitrophes à la rue Carrie-Derick entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1257683003

CA25 22 0197

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de mai 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1255650008

CA25 22 0198

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2024 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser la répartition du surplus de gestion 2024 ainsi que les réaménagements des diverses réserves de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1253547001

CA25 22 0199

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 400 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 3 400 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 400 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant
Association Parcours Céramique	Pour financer l'organisation de la 9e édition de Parcours Céramique qui se déroulera du 26 au 29 septembre 2025.	1 800 \$
Centre des services scolaire de Montréal	Pour financer les fêtes des jeunes finissants de l'école Saint-Henri.	200 \$
UNIA	Pour financer l'organisation de l'événement <i>Jazz dans le quartier</i> qui a eu lieu le 7 juin 2025.	200 \$
UrbaNature	Pour financer les activités estivales de l'organisme dans le Sud-Ouest.	1 200 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1255811005

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA25 22 0200

Adopter, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), un Règlement autorisant la démolition des bâtiments B, C, D et GH situés au 984-1000, rue Notre-Dame Ouest, afin de permettre la construction et l'occupation à des fins institutionnelles et commerciales de bâtiments sur le site de l'îlot Dow de l'École de technologie supérieure

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), un Règlement autorisant la démolition des bâtiments B, C, D et GH situés au 984-1000, rue Notre-Dame Ouest, afin de permettre la construction et l'occupation à des fins institutionnelles et commerciales de bâtiments sur le site de l'îlot Dow de l'École de technologie supérieure, qu'il soit numéroté RCA25 22012 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1254334015

CA25 22 0201

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 7 juillet 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 juillet 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 juillet 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 juillet 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1259838009

CA25 22 0202

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux de planage revêtement de chaussées sur la rue Gladstone et la place Turcot, en dehors des plages horaires prescrites

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de planage revêtement de chaussées dans diverses rues sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, en dehors des plages horaires prescrites, pour la période du 8 juillet 2025 au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1259536002

CA25 22 0203

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux de construction des infrastructures du poste de ventilation mécanique Sainte-Marguerite situé au 4295, rue De Richelieu, en dehors des plages horaires prescrites

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de projection de béton en sous-terrain pour le projet de construction du poste de ventilation mécanique au 4295, rue De Richelieu, en dehors des plages horaires prescrites, du lundi au vendredi, pour la période du 8 juillet au 25 juillet 2025 et de façon ponctuelle jusqu'au 25 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1251228009

CA25 22 0204

Ajouter 77 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Attendu l'article 4, paragraphe 6°, du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. chapitre C-4.1);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'ajouter 32 espaces de stationnement tarifés sur le boulevard des Trinitaires, entre les rues Jogues et Dumas (tous planifiés en mode parcojour);

D'ajouter 8 espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Canning;

D'ajouter 10 espaces de stationnement tarifés sur la rue Shearer, entre les rues Saint-Patrick et Augustin-Cantin (tous planifiés en mode parcojour);

D'ajouter 9 espaces de stationnement tarifés sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Shearer et Bridge;

D'ajouter 18 espaces de stationnement tarifés sur la rue De Condé, entre le cul-de-sac au nord de la rue Saint-Patrick et la rue Richardson (les 10 au sud de la rue Saint-Patrick sont planifiés en mode parcojour);

De retirer 2 espaces de stationnement tarifés sur la rue Saint-Ambroise, entre les avenues Greene et Atwater;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1257365001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA25 22 0205

Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un bâtiment de quatre logements pour l'immeuble situé au 624, rue Sainte-Madeleine et aux 617-619, rue Bourgeois (lots exclusifs 2 391 066 et 2 391 065 et lots communs 2 391 067 et 2 391 068 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2025;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un bâtiment de quatre logements pour l'immeuble situé au 624, rue Sainte-Madeleine et aux 617-619, rue Bourgeois (lots exclusifs 2 391 066 et 2 391 065 et lots communs 2 391 067 et 2 391 068 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1258678009

CA25 22 0206

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 69 400 \$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10 % de la valeur des lots projetés 6 594 521 et 6 594 522, anciennement le lot 1 244 012 du cadastre du Québec, situés au 1978-1980, rue De Villiers, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 69 400 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 244 012 du cadastre du Québec, situé au 1978-1980 rue De Villiers, doit transmettre à la Ville en satisfaction du paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle des nouveaux lots 6 594 521 et 6 594 522 du cadastre du Québec.

D'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1251228008

CA25 22 0207

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2417, rue Allard

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par George Guirguis, architecte, déposés et estampillés en date du 17 juin 2025, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2417, rue Allard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1254824009

CA25 22 0208

Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution autorisant la construction d'un projet d'habitation pour l'immeuble situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec)

Considérant que le projet est conforme aux balises de la Ville de Montréal et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Considérant que le déséquilibre actuel dans le marché de l'habitation appelle des efforts particuliers visant à faciliter et accélérer la construction de logements;

Considérant que le requérant prévoit la cession d'un immeuble en guise de contribution au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 25 juin 2025;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger les résolutions CA22 220084, CA22 220086 et CA22 220165;

D'adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution autorisant la construction d'un projet d'habitation pour l'immeuble situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec), selon les conditions suivantes :

D'autoriser :

- la démolition de tous les bâtiments sous réserve qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- une hauteur maximale prescrite de 25 m et 6 étages;
- un indice de superficie de plancher maximal de 3,5;
- les usages H.7 et C.1(2), sauf carburant et débit de boissons alcooliques;
- aucun taux d'implantation minimal;
- l'aménagement d'un café-terrasse dans une cour adjacente à la rue Saint-Patrick pouvant être occupé entre 7 h et 23 h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation d'un café-terrasse est strictement interdite;

D'interdire :

- l'installation d'une clôture adjacente à l'emprise publique pouvant bloquer le passage entre les rues Saint-Patrick et Augustin-Cantin;
- qu'une partie de logement soit située au rez-de-chaussée adjacent à la rue Saint-Patrick;

D'exiger :

- un taux d'implantation maximal de 65 %;
- un minimum de 30 % de logements de deux chambres et un minimum de 20 % de logements de trois chambres ou plus, sauf pour le logement social;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce un usage résidentiel soit de moins de 40 dBA Leq (24 h) et que le niveau sonore pour un espace de détente à l'extérieur du bâtiment soit de moins de 55 dBA Leq (24 h);
- avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment, le dépôt d'une garantie financière conjointe de 75 000 \$ pour assurer la réalisation pleine et entière des 3 bâtiments privés et de leurs aménagements paysagers, sans aucune autre demande de modifications, sans quoi la garantie financière servira de pénalité. La garantie pourra être divisible en 3, pour permettre la libération d'un montant de 25 000 \$ par bâtiment et par aménagement paysager et soumettre un plan de phasage en même temps que les lettres de garantie;
- aux fins de l'application du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), préalablement à la délivrance d'un permis de construction, qu'une entente doit être conclue entre le propriétaire de l'emplacement et la Ville en vue d'améliorer l'offre de logement social, abordable et familial. Cette entente doit prévoir la réalisation de la totalité des engagements en matière de logement social sur le site du projet.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Marco Manini, Architecte, déposés et estampillés en date du 20 juin 2025 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1254334016

CA25 22 0209

Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement du Sud-Ouest d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement du Sud-Ouest d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1258449006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 22, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoît Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 août 2025.

Initiales Daphné Claude